

Allocution de Monsieur le Général de Corps d'Armée AHMED GAÏD SALAH, Vice Ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée Nationale Populaire, lors de la phase finale de destruction publique du stock de mines antipersonnel.

**Excellences,
Messieurs les Officiers,
Honorables invités,**

C'est pour moi un insigne honneur que de présider, au nom de Son Excellence, Monsieur le Président de la République, Chef Suprême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale, la cérémonie de destruction du stock restant de mines antipersonnel détenu par l'Armée Nationale Populaire, en conformité avec nos obligations internationales découlant de la mise en œuvre de la convention dite d'Ottawa, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines anti-personnel et sur leur destruction, signée à Oslo le 18 septembre 1997 et ratifiée par notre pays le 17 décembre 2000.

A cette occasion, permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à l'ensemble de nos invités et de les remercier d'avoir bien voulu honorer de leur présence cet important évènement, qui consiste en la destruction du stock restant des mines antipersonnel en Algérie, estimé à 5970 mines, qui coïncide avec la commémoration du 20ème anniversaire de la signature de la Convention d'Ottawa.

En effet, conformément aux dispositions de cette Convention, l'Algérie s'est engagée à œuvrer sur deux axes majeurs, à savoir :

1- La destruction de la totalité des mines anti-personnel qu'elle détenait, au titre des articles 3 et 4.

2- L'assainissement total du territoire national de tout type de mines qui exposent les citoyens au danger, au titre de l'article 5.

L'Algérie, faut-il le souligner, a été à l'avant-garde en termes de lutte contre ce fléau et ce, dès le recouvrement de son indépendance et de sa souveraineté nationale, à l'issue d'une longue et sombre période passée sous le joug du colonialisme français, qui ne s'était pas limité à infliger au peuple algérien toutes les formes d'oppression et de tyrannie, mais a laissé derrière lui des millions de mines antipersonnel, semant la désolation et la mort, en fauchant des populations civiles innocentes, notamment parmi les enfants, les femmes et les vieillards. Ces millions de mines étaient disséminées le long de nos frontières Est et Ouest, dans le cadre des tristement célèbres «Lignes Challe et Morrice».

En dépit de la nature complexe des reliefs de certaines régions et nonobstant le déplacement des mines, dû aux facteurs climatiques, notamment l'érosion des terres,

la mission de lutte contre ce fléau, confiée aux unités du génie de combat de l'Armée Nationale Populaire, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale, a été achevée le 1^{er} décembre 2016, avec professionnalisme et sans aucun incident, conformément aux standards internationaux de déminage, soit quatre mois avant l'échéance fixée à mon pays, dans le cadre **de la Convention d'Ottawa**.

Mesdames et messieurs,

En ce lieu, précisément et en date du 24 novembre 2004, Son Excellence, M. le Président de la République, avait souligné que "l'Algérie tenait, à travers cette cérémonie de destruction de son stock de mines antipersonnel, à démontrer son adhésion active et réelle à la démarche entreprise par la communauté internationale, visant à débarrasser le monde de cette arme meurtrière".

M. le Président de la République a tenu à souligner que "ce sont les circonstances particulières auxquelles l'Algérie a dû faire face dans ce domaine, qui nous ont contraint à entamer une démarche résolue de déminage et d'assainissement du territoire national, bien avant la signature de la Convention d'Ottawa en 1997, sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. De par son Histoire et son ferme attachement aux instruments de désarmement et de droit humanitaire, l'Algérie a embrassé une noble cause, en adhérant à cette Convention".

Enfin, M. le Président de la République a ajouté que "la signature et la ratification de cette Convention, par l'Algérie, ainsi que l'opération de destruction de son stock de mines antipersonnel, constituent un pas géant sur la voie de l'élimination définitive de cette munition fatale et aveugle. C'est également un engagement international qu'il nous tenait à cœur d'honorer, d'autant que l'Algérie a énormément souffert des séquelles de ce fléau et ose espérer que les dispositions de cette Convention soient scrupuleusement respectées par tous".

Mesdames et Messieurs,

L'assainissement du territoire algérien de ce legs colonial abject, cruel et méprisable et l'abandon définitif de toute détention de mines antipersonnel constituent un exploit, qui s'inscrit en droite ligne avec le Droit International Humanitaire. Il en est de même pour les efforts soutenus que l'Algérie n'a cessé de consentir, dans l'objectif de prémunir son peuple de tous les maux et fléaux, et de réunir les conditions du développement économique et de stabilité sociale.

A ce titre, précisément, il a été procédé à la découverte et la destruction de près de neuf (09) millions de mines (8.854.849) et la dépollution de 62.421 hectares de terres à vocation agricole et pastorale. Cette opération s'est déroulée en deux principales phases, la première de 1963 à 1988, où il a été détruit 7.819.120 mines antipersonnel et la dépollution de 50.000 hectares de terres minées et la seconde de novembre 2004 au 1^{er} décembre 2016, au cours de laquelle il a été détruit 854.186 mines antipersonnel et la dépollution de 12.421 hectares de terres, qui ont été remises aux autorités civiles locales, ce qui a permis la concrétisation, à travers l'ensemble de nos frontières Est et Ouest, de nombreux programmes de développement au profit de la population, en sus du rétablissement de la sécurité au niveau de l'ensemble de ces régions, qui ont fait face jusque-là, à un₂ danger persistant pour nos concitoyens.

Mesdames et messieurs,

Sans trop m'étendre en propos, **l'épreuve du terrain ayant toujours été pour moi plus authentique et plus expressive que les paroles**, je voudrais juste souligner, à cette occasion, que les résultats obtenus aujourd'hui n'auraient pu être concrétisés n'étaient le travail assidu, les efforts laborieux et le suivi rigoureux et permanent sur le terrain, le tout inspiré, sans nul doute, par une conscience partagée, à plus d'un titre, par les acteurs, quant aux défis que présente ce souci à l'échelle nationale et internationale. Ce souci majeur a imposé un travail draconien, sincère et assidu dont l'achèvement a été une source de satisfaction personnelle et collective, voire de fierté d'avoir accompli la mission, par amour de Dieu et de la patrie.

Je tiens, en cette heureuse circonstance, à exprimer mon entière satisfaction aux unités et aux éléments de l'Armée Nationale Populaire, qui ont contribué, avec un haut degré de professionnalisme, à la concrétisation de ces résultats remarquables.

D'ailleurs, le programme Algérien de déminage humanitaire a été distingué par les experts internationaux indépendants, suite aux évaluations, effectuées en 2014, 2015 et 2016, commanditées par les présidents successifs de l'assemblée des Etats parties à la Convention.

Aussi, je saisis cette opportunité pour adresser mes remerciements les plus vifs aux pays, ainsi qu'aux organisations internationales, qui nous ont soutenus, non seulement dans la mise en œuvre et la vulgarisation **de la Convention d'Ottawa**, mais également pour leur aide et leur contribution salutaires à l'assainissement des zones minées par le colonialisme, épargnant ainsi à nos concitoyens davantage de souffrance, sachant que ce fléau a engendré **7300** victimes civiles, dont **4830** durant la guerre de libération nationale et **2470** après l'indépendance.

Mesdames et messieurs,

Notre espoir est grand de voir le combat de la communauté internationale contre les mines antipersonnel mené à son terme à l'horizon 2025 et de s'en féliciter. Néanmoins, la sécurité de la planète, pour être assurée, exige de nous de confronter et de surmonter d'autres défis majeurs, dont le terrorisme transnational, y compris les causes de sa persistance et de sa propagation, notamment l'extrémisme sous toutes ses formes, le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, le trafic d'armes et d'être humains ; autant de défis non moins dévastateurs, qui doivent, en conséquence, interpeller la communauté internationale, au même titre que les mines antipersonnel.

Au terme de mon allocution, je tiens à remercier nos honorables invités, ainsi que les représentants des médias, ici présents, en leur demandant d'apporter leur témoignage sur l'achèvement aujourd'hui, par notre pays, de l'opération de destruction totale et définitive du stock restant de mines antipersonnel.

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour réitérer l'appel de l'Algérie, aux pays qui ne l'ont pas encore fait, de signer et ratifier cette convention, assurant ainsi l'universalisation de ses dispositions.

Merci de votre attention.